



DTOI

Import - Export maritime

## Documents nécessaires pour l'importation d'un véhicule France – Réunion en droits et taxes

### *Avant le départ de votre véhicule en métropole*

- Copie de la carte grise ou du certificat provisoire d'immatriculation ou le cas échéant certificat de cession
- Certificat de non-gage à récupérer sur le site <https://siv.interieur.gouv.fr/> ou directement en préfecture
- Copie de la pièce d'identité du titulaire du véhicule
- Facture d'achat du véhicule ou côte argus/contrat de vente

### **Si importation d'un véhicule en transit temporaire :**

- *Facture d'achat hors taxe du véhicule (en sus des documents énumérés précédemment)*

### *Avant l'arrivée du véhicule à la Réunion*

- Justificatif de domicile Réunion (Bail, facture de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement avec copie de la pièce d'identité de l'hébergeur et une facture de domicile à son nom)
- **Si importation d'un véhicule en transit temporaire :**
  - *Attestation sur l'honneur que le véhicule a parcouru plus de 500km pendant votre séjour*
  - *Copie des cartes d'embarquements Aller-retour ou à défaut les billets électroniques*

SASU Delacroix Transit Ocean Indien / 2 rue Antanifotsy / ZA Ravine à marquet  
97419 La Possession / Capital social de 15000€ / Code APE ou NAF 5229B /  
Tél : 02 62 57 55 71 / Mail : [contact@dtoif.fr](mailto:contact@dtoif.fr) / RCS Saint denis de la Réunion

<http://www.dtoi.fr/>